



RÈGLEMENTS

PARTICIPATION

Enjeux obligatoires

- Répondre aux e-mails des autres DGs dans un délai raisonnable. Le délai maximum est fixé à 48 heures (2 jours).
- Répondre aux emails du Commish ou du comité lorsque c'est demandé.
- S'informer de l'évolution de son équipe et de la condition de ses joueurs régulièrement et respecter, le nombre de joueur, leurs positions et le plafond et le plancher salarial de la LHHA.
- Visitez le forum pour lire les messages et les discussions au sujet de la LHHA.

Enjeux fortement recommandés

- Créer des discussions ou répondre aux discussions sur le forum.
- Envoyez les lignes de votre équipe **régulièrement**.
- Analyser son équipe et y apporter des changements requis pour l'améliorer en discutant sur le Forum ou en envoyant des emails aux autres DG de la LHHA.

SIMULATON

Les parties de la LHHA sont simulées du lundi au vendredi (de soir) selon l'horaire du Commish.

5 jours de match par semaine.

Si vous voulez effectuer des changements de lignes, elles doivent être envoyées la journée de la simulation avant 15h00.

Envoyez vos lignes par email au Commish de la LHHA sous le format obligatoire

(Titre du e-mail en OBJET):

LHHA – TEAM (Ex: Bruins) – LINE UP – DATE (Ex:30 octobre)

ALIGNEMENTS

Vous devez gérer votre alignement sur la plateforme STSH Client.

Égalités numériques

Votre alignement doit être composé d'un minimum de 20 joueurs.

Vous devez compléter 4 trios comprenant des joueurs différents.

Vous ne pouvez pas mettre 2 fois le même attaquant sur les 4 premiers trios.

Les joueurs doivent jouer à une position (C, LW, D, etc) préalablement autorisée

Unités spéciales

Sur les unités spéciales, soit l'avantage numérique ou le désavantage numérique, vous pouvez doubler (faire jouer le même joueur sur les 2 unités) un seul attaquant ou un seul défenseur sur les 2 unités. Pas un défenseur et un attaquant, un ou l'autre.

N'importe quel joueur peut jouer à n'importe quelle position sur les unités spéciales (aucune restriction de position).

Les équipes qui ne respectent pas les règlements ou qui utilisent une tactique déloyale en mettant leurs meilleurs joueurs plus d'une fois sur leurs trios seront pénalisées.

Cette règle permet de garder la LHHA réaliste.

Sanctions

EN SAISON :

1^{ère} à 3^e infraction = Avertissement

4^e infraction = Meilleur joueur suspendu 3 matchs

5^e infraction = Meilleur joueur suspendu 5 matchs + 10 Millions

6^e infraction = Meilleur joueur suspendu 7 matchs + 15 Millions

7^e infraction = Deux meilleurs joueurs suspendus 7 matchs + 25 Millions

8^e infraction = Comité de discipline (pourrait aller jusqu'à un congédiement)

EN PLAYOFFS :

1^{ère} infraction = Meilleur joueur suspendu 3 match + 15 Millions

2^e infraction = Meilleur joueur suspendu 5 matchs + 20 Millions

3^e infraction = Meilleur joueur suspendu 7 matchs + 35 Millions

4^e infraction = Comité de discipline (pourrait aller jusqu'à un congédiement)

Après le trade deadline

Les sanctions seront modifiées selon le positionnement de l'équipe le jour de l'infraction. Le comité de transaction, avec le Commish, décideront de la validité des sanctions appropriées.

Exemple :

Une équipe qui n'est pas en position de faire les séries après le trade deadline et a déjà eu trois avertissements. Lors de sa quatrième infraction, une pénalité affectant des choix au repêchage pourrait être appliquée. Suspendre son meilleur joueur serait jugé comme un avantage plutôt qu'une sanction.

Voici des exemples de ce que les sanctions pourraient ressembler :

Choix de deuxième ronde recule d'un rang + 5 millions

Choix de première ronde recule d'un rang

Choix de première ronde recule de deux rangs + 10 Millions

Utilisation des gardiens

Les équipes devront restreindre l'utilisation de leurs gardiens de but pendant la saison. Une équipe ne pourra pas faire jouer un de ses gardiens plus de **4500 minutes**.

Ce nombre de minutes équivaut à 75 parties complètes. Si une équipe fait jouer un gardien plus de 4500 minutes pendant la saison, l'équipe devra payer une amende de :

- 1^{ère} infraction = 20 M\$
- 2^e infraction = 30 millions \$
- 3^e infraction = suspension du gardien pour le reste de l'année et possiblement des séries éliminatoires (à la discrétion du comité)

CHANGEMENT DE POSITION

Pour procéder à un changement de position, vous devrez prouver que le joueur en question a déjà occupé la position *ajoutée* dans la NHL.

Les sites approuvés sont ceux de TSN.ca, *la meilleure référence dans ce domaine*, et de NHL.com

Vous n'avez qu'à signaler le changement de position dans la section du forum prévue à cette fin.

<http://lhha.1fr1.net/t3059-changement-de-position>

NOMBRE DE CONTRAT

Chaque formation possède un nombre maximal de contrats. La limite est définie à 45 contrats. Un joueur sous contrat est un joueur activé et apparaissant dans votre alignement. Généralement un joueur est activé lorsqu'il joue un minimum de 5 parties dans la NHL ou la AHL l'année précédente.

Sanctions

1^e infraction = 30 M\$

2^e infraction = 50 M\$

3^e infraction = 100 M\$

4^e infraction = Comité de discipline (pourrait aller jusqu'à un congédiement)

MASSE SALARIALE

La masse salariale de la LHHA est déterminée à partir de celle de la NHL, en considérant la variation du nombre d'équipe dans la LHHA (24), calculée sur une base de 31 équipes (NHL).

$(31/24) \times (\text{PLAFOND NHL}) \times 0,88 = \text{PLAFOND LHHA}$

$(31/24) \times (\text{PLANCHER NHL}) \times 0,88 = \text{PLANCHER LHHA}$

Sanctions

1e infraction = 30 M\$

2e infraction = 50 M\$

3e infraction = 100 M\$

4e infraction = Comité de discipline (pourrait aller jusqu'à un congédiement)

FINANCES

Le budget est une partie très importante de la gestion de votre équipe. Il est le reflet de vos compétences de directeur général. Votre principal revenu sera la vente des billets.

Chaque amphithéâtre comprend 18000 sièges de base.

Durant chacune des saisons mortes, vous pouvez effectuer des rénovations à votre aréna et ajoutez des sièges. Le coût est de 5 M\$ / 500 sièges.

Une fois des bancs ajoutés ils ne peuvent être enlevés. Le maximum de sièges pour un amphithéâtre est fixé à 23 000.

Le meilleur moyen de remplir un amphithéâtre est par la victoire, une bonne position au classement et jouer en haut de 500. Avoir des vedettes vous aidera aussi à attirer les fans.

Le prix de vos billets est aussi un facteur, moins votre billet est cher et plus vous avez de fans mais pas nécessairement plus d'argent dans vos poches. À vous de trouver l'équilibre pour votre amphithéâtre.

Vous pouvez modifier les prix de vos billets, sur votre plateforme STHS Client. Vous devez envoyer le fichier de vos lignes pour que l'information se rendent au simulateur.

Tout nouveau DG, qui prend la relève d'un club, pourrait recevoir un montant dans son compte bancaire. Le montant est à la discrétion du comité de transaction et est déterminé selon l'état des finances, le statut et la qualité de l'équipe dont le nouveau DG hérite. Ceci afin de représenter le montant d'argent qu'un nouveau propriétaire injecte à l'achat d'une concession.

JOUEURS VINTAGE

Chaque franchise de la LHHA doit ajouter à son alignement 1 joueur Vintage. Ce joueur doit être choisi avant le début de la saison régulière et ne peut pas être modifié une fois celle-ci commencée.

Ce joueur contribue à stabiliser votre alignement et ajoute une touche personnalisée à la ligue (Ligue de Hockey d'Hier à Aujourd'hui).

Le joueur choisi doit avoir porté l'uniforme de votre franchise dans la NHL pour être admissible. Le style de jeu (les côtes sont ajustés en conséquence) doit également être choisi. Le joueur vintage à un overall de 73, peu importe le style et la position. Vous devez choisir entre un attaquant et un défenseur. Les attaquants peuvent jouer aux positions de centre et d'ailier.

Le Commish fournira les cotes selon les styles des DG avant le début de la saison.

Trois styles sont disponibles :

- Offensif (buteur / passeur)
- Défensif (buteur / passeur)
- Robuste (buteur / passeur)

Vous devez également décider du salaire qu'aura le joueur vintage.

Deux contrats sont disponibles, soit de 5 M\$ ou de 2.5M\$.

Vous devrez indiquer toutes les informations nécessaires dans la section appropriée du forum.

CLUB ÉCOLE

Les joueurs de votre club école sont rémunérés à 10% de leur salaire réel.

Le but du Farm est de donner une certaine profondeur à votre équipe tout en permettant de conserver des jeunes joueurs prometteurs dans votre organisation.

Afin d'ajouter un certain challenge à la gestion de votre Farm, une bourse de 10 M\$ sera versée à chacune des deux équipes école ayant terminé 1ère au classement de leur conférence en plus de bourses de 5 M\$ remises respectivement au meilleur compteur et au meilleur gardien de la ligue.

ÉVALUATION DES JOUEURS

Les joueurs seront cotés selon leurs deux dernières saisons dans la NHL (dernière 164 parties).

Les cotes sont fournies par les créateurs du STHS Client et sont mis à notre disposition durant l'entre saison (aucune date précise).

Les cotes sont disponibles sur le site internet de la ligue :

Attaquants et Défenseurs

CK = Checking

FG = Fighting

DI = Discipline

SK = Skating

ST = Strength

DU = Durability

PH = Puck Handling

FO = Face Offs

PA = Passing

SC = Scoring

DF = Defense

EX = Experience

LD = Leadership

MO = Morale

PO = Potential

Gardiens

SK = Skating

DU = Durability

ST = Strength

SZ = Size

AG = Agility

RB = Rebound Control

SC = Style Control

HS = Hand Speed

RT = Reaction Time

EX = Experience

LD = Leadership

MO = Morale

PO = Potential

OV = Overall

RECOTE DE MI-SAISON

Chaque équipe détient une recote de mi-saison.

Vous serez en mesure de demander un ajustement aux cotes d'un joueur de votre équipe.

Généralement pratique pour les jeunes joueurs ou un joueur connaissant une éclosion actuelle dans la NHL. Chaque formation a un droit de recote par année.

Les recotes doivent être utiliser sur :

- Un joueur de moins de 25 ans ;
- Un joueur actif ou non-activé (prospect) ;

Les cotes comptabilisent les performances en cours de la NHL et des 2 dernières saisons (164 dernières parties). Il n'y a pas de limite quant à la cote de OV qu'un joueur recoté peut atteindre.

Ainsi, un joueur comme Connor McDavid peut être recoté si son DG le souhaite. Sa cote sera mise à jour même s'il est déjà très bien coté. C'est toujours les cotes individuelles (passing, scoring, etc) qui auront la plus grande modification, dans ce cas l'impact de l'OV n'est pas toujours significatif. Il pourrait passer de 81 ov à 82 ov, mais passer de 87 scoring à 92 par exemple.

Seule la recote de l'année en cours peut être échangée d'une équipe à l'autre.

BALLOTAGE

Chaque joueur âgé de 25 ans et plus, ayant joué plus de 25 parties dans votre club, devra passer par le ballottage avant d'être rétrogradé dans le farm.

Le joueur sera disponible aux équipes pendant 48 heures, selon l'ordre de priorité désigné sur la page Ballottage du site. Les équipes qui réclameront un joueur devront payer 1 M\$ en compensation.

Si le joueur n'est pas réclamé dans les 48 heures il sera rétrogradé dans le farm de l'équipe qui l'a soumis au ballottage.

LIBÉRATION D'UN JOUEUR

Pour congédier un joueur vous devrez racheter son contrat.

Vous devrez payer la moitié du salaire de l'année en cours plus les années subséquentes.

Exemple : JOUEUR X a un contrat de 1 M\$ pour chacune des 3 prochaines années, vous lui rachetez son contrat à moitié prix. Donc 500 k\$/an pour 3 ans = 1,5 M\$ pour les services non-rendus du joueur.

ÉCHANGES

Joueurs, prospects, choix au repêchage, resignation, recote *de l'année en cours seulement* et argent pourront être échangés au cours de la saison régulière et durant la saison morte. Tout échange doit être envoyé par les 2 équipes impliquées à l'adresse email du Commish sous le format obligatoire.

À (Nom de l'équipe)

NOM DU JOUEUR - OV - ANNÉE CONTRAT - SALAIRE - AGE

À (Nom de l'équipe)

NOM DU JOUEUR - OV - ANNÉE CONTRAT - SALAIRE - AGE

Votre transaction sera ensuite analysée par le comité de transaction.

Le but du comité de transaction est d'éviter qu'une transaction soient trop à l'avantage d'une des deux formations. Certains DG sont de fin négociateur même parfois très persuasif. Le comité de transaction est composé de 4 membres qui tentent d'analyser vos échanges le plus partialement possible.

Dans le cas d'un refus, le Commish communiquera avec les équipes pour leur mentionner les enjeux soulevés par le comité de transaction de la LHHA. À ce moment, la transaction initiale est annulée. À leurs discrétions, les deux équipes peuvent renégocier et rédiger une nouvelle entente ou abandonner la transaction.

Aucune compensation ne peut être incluse dans un échange.

Il est possible d'échanger un choix de l'année en cours, et de l'année suivante seulement.

Soyez amical en tout temps avec les autres participants, même lorsque des offres de transactions vous paraissent grotesques (un simple non, désolé et bonne chance suffit). Une fois votre courriel envoyé au comité vous ne pouvez pas annuler votre transaction.

L'échange est officiel seulement quand le Commish publie dans la section appropriée du forum.

<http://lhha.1fr1.net/f3-les-echanges>

REPÊCHAGE AMATEUR

Le repêchage amateur en première étape de la saison morte. La date est variable à chaque année, mais tourne autour du début juin. Il comprend 5 rondes. Le format (en personne, en vidéoconférence ou sur le forum) du repêchage est discuté sur le forum à chaque année. Lors d'un repêchage sur le forum, le repêchage prend plusieurs jours. Le nombre de choix par jour ou le nombre de temps entre chaque choix est établi quelques peu avant le repêchage.

Loterie

Les 8 dernières équipes au classement général font partie d'une loterie. Le format de la loterie est celui avant 2015. La loterie fait donc 1 seul gagnant et celui-ci ne peut monter de plus de 4 rangs. Les choix au repêchage peuvent être échangés lors d'une transaction.

Pour être admissible au repêchage amateur, un joueur doit répondre à tous ces critères :

- Être repêché dans la NHL ou avoir un contrat NHL ;
- Être sur la **liste de repêchage officielle LHHA**.

Liste de repêchage LHHA

Pour être admissible, le joueur doit être ajouté soit en le demandant sur le forum au lien suivant ou répondre à tous ces critères :

- Avoir moins de 28 ans et ce, avant la mise à jour des côtes

<http://lhha.1fr1.net/t7222-draft-2020-modifications-liste>

Vous pouvez demander la dernière version (format .xls) de la liste sur la section du forum si vous ne l'avez pas.

SIGNATURE DES AGENTS LIBRES

AGENT LIBRE AVEC RESTRICTION (RFA)

Le moment dédié à la période des agents libres varie selon la disponibilité des cotes provenant de la maison mère du STSH.

Chaque équipe peut résigner chacun de ses joueurs RFA. Le contrat maximal accordé à un RFA est de 3 ans. Le salaire LHHA sera celui du joueur (Cap hit NHL – pris sur Capfriendly.com).

De plus, un boni de signature devra être payé par le DG qui souhaite mettre sous contrat un de ses joueurs RFA. Les bonis sont calculés en fonction de la cote OV du joueur et du nombre d'année de contrat octroyé. Ce montant est tiré à même le compte en banque de l'organisation, mais n'est pas ajouté au salaire du joueur.

BONIS PERFORMANCE JOUEURS	
OVERALL	BONIS ANNUEL
73 et +	8 millions
69 à 72	5 millions
66 à 68	3 millions
62 à 65	2 millions
59 à 61	1 millions
58 et moins	500 k

BONIS PERFORMANCE GARDIEN 2020	
OVERALL	BONIS ANNUEL
80 et +	8 millions
75 à 79	5 millions
65 à 75	2 millions
60 à 65	1 millions
60 et moins	500 k

Chaque DG devra remplir le fichier que le Commish vous enverra.

Un joueur est considéré agent libre avec compensation (RFA) lorsqu'il a 28 ans maximum lors de la fin de son contrat LHHA. Donc, lorsque ses informations sont à 28 ans et 0 année de contrat une fois la saison terminée. Important à noter, l'âge et le nombre d'année de contrat son ajusté suite à la saison. Donc en cour de saison, un joueur ayant 27 ans et 1 année de contrat aura 28 ans et 0 année à la suite de la saison et sera donc RFA.

Ces situations sont tous des situations où le joueur sera RFA.

28 ans / 0

27 ans / 1

26 ans / 2

25 ans / 3

Tous vos RFA non signés durant les RFA seront disponibles à tous lors de la période des UFA. S'ils ne sont pas réclamés durant la période des UFA ils seront dans la liste des joueurs non signés.

Les joueurs non signés ayant moins de 28 ans seront disponibles lors des prochains repêchages, ceux ayant 28 ans et plus, peuvent être signés en tout temps (voir section plus bas). N'hésitez pas à poser des questions au Commish si vous n'êtes pas certains. Il n'est pas souhaitable de perdre les droits d'un joueur dû à une mauvaise compréhension des RFA.

AGENT LIBRE SANS RESTRICTION (UFA)

Tout joueur en dernière année de contrat, âgé de 28 ans et plus, sera joueur autonome sans restriction à la fin de la saison.

Tout comme les RFA, le salaire LHHA d'un joueur signé par UFA sera celui du joueur (Cap hit NHL – pris sur Capfriendly.com). Par contre, le boni de signature payé par le DG qui souhaite mettre sous contrat un UFA sera défini par la méthode défini dans les prochains paragraphes.

Il est possible d'utiliser « droit de resignation sur des UFA » afin d'éviter qu'un joueur se rende au statut de UFA. Voir les informations dans la prochaine section « Resignatures ».

Pour les joueurs n'ayant pas reçu de resignation, ils deviennent disponible pour tous à la période des UFA. La façon de signer un UFA est faite selon un concept de vente aux enchères.

Les UFA se déroulent sur le forum (section repêchage), généralement durant le mois d'Aout, selon l'échéancier de la saison morte défini par le Commish au début de celle-ci.

Un DG dispose de seulement **3 offres par jour** (00 :00 à 23 :59). Toute offre déposée ne peut être retirée. De plus, les offres ne sont pas cumulatives.

Donc le compteur repart à zéro chaque jour à 00 :00. Chaque offre faite, même si plusieurs au même joueur, comptent pour une offre.

Les joueurs de moins de 35 ans doivent être signés sur un minimum de 2 ans et un maximum de 3 ans. Les joueurs de 35 ans et plus peuvent être signés sur 1, 2 ou 3 ans.

Un DG doit s'assurer d'avoir les fonds bancaires nécessaires aux bonis de signatures pour lequel il est, à tout moment, l'offre la plus élevé. Sans quoi, **une sanction de 30 M\$** lui sera imposé, en plus de perdre ces offres actuelles puisqu'il ne peut pas les honorer.

Les offres doivent être déposées ainsi :

- Créer un nouveau message (si vous êtes la première offre) avec le nom du joueur comme titre du message (Jason Spezza) ;
- Répondre sous les offres déjà déposées pour un joueur ayant déjà reçu une autre offre.

Déposer vos offres avec l'information suivante :

- Votre équipe (Les Bruins offrent) ;
- Montant du boni de signature annuel (3 millions) x Nombre d'année (2 ans) ;
- Total monétaire en boni de signature (6 millions) ;
- Votre Xième offre de la journée (2e offre dimanche le 5 août)

Le boni de signature annuel minimal pour un joueur aux UFA est de 3 M\$ par années. Toute contre-offre ou offre subséquente doit être 1,5 M\$ annuellement plus élevée que la précédente.

Donc la deuxième offre à Jason Spezza devra être minimalement :

- Votre équipe (Les Maple Leafs offrent) ;
- Montant du boni de signature annuel (4.5 millions) x Nombre d'année (2 ans) ;
- Total monétaire en boni de signature (9 millions) ;
- Votre Xième offre de la journée (3e offre dimanche le 5 août)

Une offre est acceptée lorsqu'une offre passe 24h sans obtenir une meilleure offre. À la suite de ce délai, le joueur est disponible qu'aux deux équipes suivantes : **L'équipe ayant fait la meilleure offre et l'équipe qui possède les droits du joueur**. L'équipe qui possède les droits du joueur en question possède d'un délai de 24h supplémentaire pour faire son offre.

Le fait d'avoir les droits d'un UFA, vous permet de simplement égaler le boni de signature annuel de l'équipe adverse, sans avoir à respecter le 1,5 M\$. L'échange se poursuit (entre les 2 DG seulement) jusqu'à ce qu'un DG abandonne ou qu'un délai de 24h passe sans offre supplémentaire. Attention, toutes offres effectuées durant cette confrontation comptent également pour une des 3 offres disponibles par jour.

Pour avoir les droits d'un UFA, celui-ci doit être dans votre formation. Il est possible d'échanger les droits d'un UFA en saison morte.

RESIGNATURE

Chaque équipe possède un droit de RESIGNATURE chaque année.

Celle-ci peut être échangée à un autre DG.

Cette resignation vous permet de signer un joueur UFA pendant la période des RFA afin de le retenir et éviter que toutes les autres équipes de la LHA puissent lui offrir un contrat. Le joueur à qui une resignation est assignée doit être géré comme un RFA (salaire et boni annuel).

Le contrat maximal accordé est de 3 ans sur un joueur UFA et 5 ans sur un joueur RFA. Le salaire LHA sera celui du joueur NHL (Cap hit NHL – pris sur Capfriendly.com).

Vous pouvez utiliser votre signature sur un joueur ayant encore un contrat. Si celui-ci aurait été UFA à la fin de son contrat actif, l'ajout de nombre d'année (3 maximal) sera ajouté à son contrat actif. Si une resignation est mise sur un RFA, le nombre d'année maximal passe à 5 ans.

Exemple UFA :

Contrat actuel LHHA - 1 an au salaire de 5,0 millions

Ajout d'une resignature de 3 ans au Cap hit NHL actuel. Donc 1 an à 5 millions + 3 ans à **10** millions = 4 ans de contrat à 8.75 M\$ (soit 35M / 4 ans)

Exemple RFA :

Contrat actuel LHHA - 1 an au salaire de 5,0 millions

Ajout d'une resignature de 5 ans au Cap hit NHL actuel. Donc 1 an à 5 millions + 5 ans à **5** millions = 6 ans de contrat à 5 M\$ (soit 30M / 6 ans)

AGENT LIBRE DURANT LA SAISON (28 ans +)

Il est possible de signer des joueurs de 28 ans et plus qui n'ont pas été réclamés durant les UFA et ce en cours de saison. Les joueurs sont disponibles sur cette section du site : <http://lhha.ca/LHHA0-Unassigned.html>

Cela donne aux DG de la latitude pour respecter le plancher et compléter leur alignement selon l'évolution de la saison.

Vous pouvez offrir au joueur un contrat d'un maximum de 3 ans. Le boni de signature sera de 2,5 M\$ / année de contrat offert. Son salaire sera le salaire NHL en cours ou le dernier salaire NHL reçu s'il n'a plus de contrat valide.

ENTRAINEURS

Vos formations (club Pro et Farm club) doivent être dirigé par un entraîneur. Plusieurs entraîneurs sont disponibles et cherchent du travail. Chaque entraîneur est différent, ce qui donne différents résultats selon l'équipe qui retient ses services.

Si votre entraîneur ne vous convient plus, vous pouvez le congédier à n'importe quel moment. Vous devez alors en choisir un autre à partir de la page « Entraîneur ». Deux options s'offrent à vous :

- Prendre un entraîneur disponible ;
- Permettre à un entraîneur d'un club école (FARM) de n'importe quelle formation d'être promu en ligue Pro.

Si vous optez pour la deuxième option, le DG ayant les droits de l'entraîneur à promouvoir a deux options :

- Promouvoir cet entraîneur dans sa propre formation ;
- Laisser aller son entraîneur dans la formation lui ayant offert une promotion.

S'il donne une promotion à son entraîneur farm à même son organisation, il doit congédier son entraîneur Pro, qui devient par le fait même disponible. Le DG initial devra donc choisir un autre candidat.

S'il laisse son entraîneur Farm avoir une promotion dans une autre formation, le DG receveur doit donner une somme de 5 M\$ au DG laissant aller son entraîneur.

Le processus s'effectue sur le forum, dans la sous-section Coach (année en cours) dans la section repêchage. Ex. : <http://lhha.1fr1.net/t7291-coach-2020-2021>

TROPHÉES

Des revenus supplémentaires peuvent être obtenus lors de la remise des trophées et par voie de transaction impliquant de l'argent. Les trophées de performance permettent d'obtenir de l'argent supplémentaire également.

- 5 M\$ pour chacun des joueurs qui reçoivent un trophée
- 5 M\$ pour le titre de conférence (Est, Ouest)
- 10 M\$ pour la 1ère position au classement général
- 25 M\$ pour l'équipe qui remporte la coupe Stanley

Les nominations sont proposées par les membres du comité de transaction et les gagnants sont déterminés par sondage auprès de chacun des DG, sous la section sondages du forum.

<http://lhha.1fr1.net/f8-sondages>